

acques **LIBERGE**

Fils d'Antoine et Martine **LEDOUX**

Métier du père : maître coutelier.

ET LXXVII 272      Le 08.09.1686      Bail de maison et vente de meubles      devant Jean-Baptiste Guyot et Pierre Benoît

Furent présent Nicolas CONTENOT, avocat au Pt, demeurant à Paris rue Neuve, paroisse St Paul, et Antoine CONTENOT, écuyer, Sr Darjodelles, demeurant rue des Blancs Manteaux, paroisse St Jean-en-Grève, Charles-François NOBLET, écuyer, conseiller et secrétaire du roi maison couronne de France et de ses finances, à cause de dame Marie Anne CONTENOT son épouse, demeurant rue Neuve St Louis, paroisse St Paul, lesquels en la présence de Claude CONTENOT, conseiller du roi, auditeur ordinaire en la chambre de comptes, demeurant susdite rue Neuve, paroisse St Paul, pour comparant, ont reconnu et confessé avoir baillé et laissé à titre de loyer du jour de St Rémy prochain et pour six années, à Antoine LIBERGE, maître coutelier à Paris, et **Martine LEDOUX**, sa femme de lui autorisée à l'effet, demeurant rue Aubry la Boucher, paroisse St Josse, à ce présent et acceptant preneurs, pour une maison sise à Paris rue de la Coutellerie où est pour enseigne la Croix de Lorraine, consistant en une boutique, cour, trois chambres, et grenier au-dessus.

Trois cents livres de loyer pour chacune des six années que lesdits preneurs s'engagent solidairement à payer en quatre termes dont le premier sera échu le jour de Noël.

Les bailleurs vendent aux preneurs les meubles et matériels de coutellerie appartenant auparavant à Claude JOLIVE aussi maître coutelier précédant locataire de la maison. La prisée a été faite par CORDON, sergent et huissier à cheval au Châtelet et des maîtres couteliers le quatre du présent mois.

La prisée des meubles et objets est de 268 L dont les bailleurs reconnaissent avoir reçu 134 L.      Suivent des conventions pour l'entretien de la maison, paiement des charges, taxes et autres.

Antoine LIBERGE signe très bien, **Martine LEDOUX** a déclaré ne savoir.